

Équité en matière d'emploi

Qui cette mesure vise-t-elle à satisfaire? Les vrais patrons du parti conservateur, les grandes sociétés auxquelles le gouvernement fédéral demande maintenant de présenter un rapport. Une fois le rapport fait, elles pourront établir leurs plans d'action. Toutefois, elles peuvent les garder secrets, et les communiquer uniquement à leur conseil d'administration. Elles peuvent refuser, même aux groupes cibles que la ministre a mentionnés, la possibilité de les examiner pour établir s'ils sont bien conformes à leurs promesses relativement à l'égalité d'emploi.

[Français]

La ministre (M^{me} MacDonald) et le premier ministre (M. Mulroney) disent qu'ils préfèrent utiliser le volontarisme quand on parle de la question d'égalité et d'équité en matière d'emploi. Mais on est bien au courant, monsieur le Président, du fait que le volontarisme ne fonctionne pas chez des compagnies, surtout chez des grandes compagnies qui ont la responsabilité d'abord et avant du profit. Et on sait que dans une période de crise économique, telle qu'on a subie entre 1981 et 1983, toutes ces compagnies ont retranché, ont vraiment fait «sortir» ceux qui ont été identifiés comme étant les groupes minoritaires comme les femmes, les minorités visibles; tous les emplois tenus par ces personnes étaient coupés durant cette période de crise économique et, maintenant, on approche ces compagnies en leur demandant du bénévolat volontaire, de changer les règles du jeu.

Si on croit, monsieur le Président, que ces grandes compagnies vont le faire, à mon avis, ce n'est pas possible de le croire, surtout quand on voit que le gouvernement lui-même n'est pas prêt à accepter les propres règles du jeu.

[Traduction]

Le rapport *Égalité pour tous* faisait quelques recommandations importantes. C'était un rapport multipartite unanime qui qualifiait expressément de discriminatoire le projet de loi C-62 que nous examinons aujourd'hui. Il y était dit que cette mesure était contraire à l'esprit de la Charte. Elle était jugée discriminatoire parce qu'elle exempt le gouvernement fédéral. Nous voyons ce dernier demander aux entreprises qui emploient 100 personnes ou plus: «Nous vous demandons d'établir un plan d'action volontairement et de le déposer. Nous vous demandons également d'instaurer des programmes d'action positive dans votre établissement. Toutefois, nous ne sommes pas prêts à légiférer pour nous soumettre nous aussi à un examen public». En fait, cela revient à dire: «Oui, nous demandons aux entreprises du secteur privé régies par la législation fédérale de présenter des plans d'action positive; mais nous ne sommes pas prêts à nous imposer dans cette loi les mêmes obligations».

La ministre fera valoir que le Conseil du Trésor obtient le même résultat au moyen de règlements. Néanmoins, comme on l'a déjà souligné, tout règlement peut être aboli aussi vite qu'il a été édicté. Si le gouvernement fédéral veut sérieusement donner l'exemple dans ce domaine, il est extrêmement important, comme l'a dit le comité sur le droit à l'égalité, qu'il soit au moins visé par toutes les dispositions du projet de loi C-62.

En deuxième lieu . . .

[Français]

La lacune majeure de ce projet de loi, monsieur le Président, c'est que cela traite seulement des compagnies comptant 100 employés ou plus. On sait que la majeure partie des compagnies ne seront pas touchées par cette législation parce que la majeure partie des compagnies au Canada ce sont les petites entreprises comptant moins de 100 employés.

Qu'arrive-t-il aux personnes qui sont employées dans les compagnies où il y a seulement 25, 30 ou 40 employés? Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a suggéré qu'au moins on pourrait suivre l'exemple qui a déjà été donné aux États-Unis où on comprend toutes les compagnies qui ont plus de 15 employés.

Toutes ces compagnies aux États-Unis sont touchées par les règlements fédéraux en ce qui concerne l'équité d'emploi. Et en étant un homme très raisonnable, un député très raisonnable et très travailleur, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est a suggéré que ce projet de loi pourrait toucher seulement les compagnies comptant 25 employés ou plus. Il n'a pas dit que cela toucherait toutes les petites entreprises. Il était même prêt à exempter toutes les compagnies qui avaient moins de 25 employés. Mais cela n'est pas extraordinaire, monsieur le Président, quand on voit que le Code canadien du travail touche à toutes les compagnies comptant plus de cinq employés, ce n'est pas irraisonnable de demander au gouvernement de changer par un amendement cette partie du projet de loi qui accorde une exemption à toutes les compagnies comptant moins de 100 employés.

[Traduction]

Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est a proposé plusieurs amendements extrêmement raisonnables—en fait, près de trois douzaines d'amendements—qui portaient sur le fond et la substance de ce projet de loi. Ils visaient à redresser certaines injustices soulignées par le comité multipartite qui a étudié le droit à l'égalité. Malheureusement, malgré les beaux discours de la ministre et du gouvernement, et même si tous les groupes que ce projet de loi prétend défendre ont appuyé ces amendements, la ministre et le gouvernement ont refusé d'accepter la plupart d'entre eux. En fait, ils en ont acceptés seulement deux ou trois qui n'étaient certainement pas les plus importants.

C'est décevant, surtout que le premier ministre avait promis d'appliquer le principe du respect des contrats immédiatement après avoir été élu—je me souviens encore très bien de ses paroles; c'était une de ses principales promesses. Il a dit que le gouvernement ferait non seulement observer l'équité en matière d'emploi pour tous les fonctionnaires fédéraux mais qu'il obligerait aussi les sociétés qui veulent traiter avec lui à élaborer un plan d'action positive pour ainsi appliquer au Canada ce principe qui a fait ses preuves aux États-Unis. Voilà ce que le premier ministre a dit lorsqu'il était chef de l'opposition, au cours d'un affrontement avec le premier ministre, le député de Vancouver Quadra (M. Turner) dans le débat sur les revendications féminines. Les députés, de tous les partis, se sont réjouis de cette promesse adressée aux Canadiennes.